

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

29 MARS 2022

Le Conseil Municipal de BRAINE légalement convoqué le vendredi 25 mars 2022 s'est réuni le mardi 29 mars 2022 à 19H00, salle du Foyer Rural Jacques PELLETTIER sous la Présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

PRESENTS : François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Marie-Claude LAINÉ, Marie-Christine BROT, Stéphane WEBER, Sylvie GRÜN, Denis SARAZIN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Marie-Thérèse GIRARD, Jacky IGNATE.

REPRESENTES : Patrick PETITJEAN par François RAMPELBERG, Nicole GUIDET par Jean PONS, Martine TORLET par Denis SARAZIN, Florian RAYAUME par Odile VANDENBROUK.

Monsieur Alain LEMAITRE a été nommé secrétaire à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 23 février 2022 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence pour la guerre en UKRAINE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE DE BRAINE

Le Conseil Municipal,

1. Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		169 591,50	296 660,36		296 660,36	169 591,50
Opérations de l'exercice	1 844 018,15	2 106 335,65	2 932 983,21	3 006 328,68	4 777 001,36	5 112 664,33
TOTAUX	1 844 018,15	2 275 927,15	3 229 643,57	3 006 328,68	5 073 661,72	5 282 255,83
Résultats de clôture		431 909,00	223 314,89			208 594,11
Restes à réaliser			963 037,00	879 815,00	963 037,00	879 815,00
TOTAUX CUMULES	1 844 018,15	2 275 927,15	4 192 680,57	3 886 143,68	6 036 698,72	6 162 070,83
RESULTATS DEFINITIFS		431 909,00	306 536,89			125 372,11

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En l'absence du Maire, Monsieur Gérard LAINÉ met au vote le Compte Administratif 2021.

Le Compte Administratif 2021 est adopté par 17 voix POUR (Monsieur François RAMPELBERG (délégation de vote de Monsieur Patrick PETITJEAN)) ne participe pas au vote.

COMPTE DE GESTION 2021 – COMMUNE DE BRAINE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'État de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

DECISION D'AFFECTION – COMMUNE DE BRAINE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 - ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 431 909,00 euros,
- un besoin de financement en investissement de 306 536,89 euros.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	431 909,00
- DEFICIT	/
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	431 909,00
. Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068)	306 536,89
. Affectation complémentaire en réserves	/
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	125 372,11
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit à reporter	/

BILAN DES CESSIONS D'IMMEUBLES

Le Maire signale que la loi 95-127 du 8 Février 1995 fait obligation aux Conseils Municipaux de délibérer sur le bilan des cessions d'immeubles de l'année écoulée ; le Maire présente donc ce bilan pour l'année 2021.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan qui sera annexé au compte administratif 2021.

BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE DE BRAINE

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 2 301 030,00 €
 - Recettes : 2 301 030,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 4 232 397,00 €
 - Recettes : 4 232 397,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2022.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	429 025,00		440 277,00	440 277,00	440 277,00
012	Charges de personnel et frais de	764 385,00		828 769,00	828 769,00	828 769,00
014	Atténuations de produits	77 483,00		77 483,00	77 483,00	77 483,00
65	Autres charges de gest. cour.	524 453,00		518 210,00	518 210,00	518 210,00
66	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		1 795 346,00		1 864 739,00	1 864 739,00	1 864 739,00
66	Charges financières	8 283,00		15 030,00	15 030,00	15 030,00
67	Charges exceptionnelles	10 510,00		4 720,00	4 720,00	4 720,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionnem		1 834 139,00		1 904 499,00	1 904 499,00	1 904 499,00
023	Virement sect. d'inv.	316 635,00		284 877,00	284 877,00	284 877,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	110 348,00		111 342,00	111 342,00	111 342,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionne		426 983,00		396 219,00	396 219,00	396 219,00
TOTAL		2 261 122,00		2 300 708,00	2 300 708,00	2 300 708,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU AN					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					2 300 708,00	2 300 708,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	54 000,00		44 200,00	44 200,00	44 200,00
70	Produits des services	42 498,00		34 290,00	34 290,00	34 290,00
73	Impôts et taxes	941 634,00		979 156,00	979 156,00	979 156,00
74	Dotations, participations	1 015 105,00		1 000 308,00	1 000 308,00	1 000 308,00
75	Autres prod. de ges. cour.	35 284,00		35 394,00	35 394,00	35 394,00
Total des recettes de gestion courante		2 089 521,00		2 173 348,00	2 173 348,00	2 173 348,00
76	Produits financiers	10,00		10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	1 499,50		1 800,69	1 800,69	1 800,69
78	Reprises sur provisions					
	Autres	500,00		500,00	500,00	500,00
Total des recettes réelles de fonctionnem		2 091 530,50		2 175 658,69	2 175 658,69	2 175 658,69
042	Op.d'ordre de transfert entre sec					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem						
TOTAL		2 091 530,50		2 175 658,69	2 175 658,69	2 175 658,69
R 002	RESULTAT REPORTE OU AN				125 049,31	125 049,31
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					2 300 708,00	2 300 708,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	396 219,00	: pour information
---	------------	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles	10 500,00	1 419,00	30 180,00	30 180,00	37 599,00
204	Subventions d'équipement versées	111 550,00	60 100,00	60 654,00	60 654,00	120 754,00
21	Immobilisations corporelles	410 050,00	20 702,00	683 050,11	683 050,11	703 752,11
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	4 929 109,00	880 616,00	2 155 361,00	2 155 361,00	3 030 197,00
	Total des dépenses d'équipement	5 468 208,00	963 037,00	2 835 265,11	2 935 265,11	3 898 302,11
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	45 248,00		80 780,00	80 780,00	80 780,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à c					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	20 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses financières	65 248,00		110 780,00	110 780,00	110 780,00
45...1	Tot. opé. pour opte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 533 457,00	963 037,00	3 046 045,11	3 046 045,11	4 009 082,11
040	Op. d'ordre de transfert entre ser					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		5 533 457,00	963 037,00	3 046 045,11	3 046 045,11	4 009 082,11
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					223 314,89	223 314,89
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			963 037,00		3 269 360,00	4 232 397,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	3 209 239,00	879 815,00	1 341 845,00	1 341 845,00	2 221 660,00
16	Emprunts et dettes assimil. (hors 16)	903 721,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	4 192 960,00	879 815,00	1 691 845,00	1 691 845,00	2 571 660,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	226 900,00		425 146,00	425 146,00	425 146,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	406 176,00		306 536,00	306 536,00	306 536,00
130	Autres subv. d'invest non transf.					
166	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à c					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions	565 380,00		532 836,00	532 836,00	532 836,00
	Total des recettes financières	1 200 456,00		1 264 518,00	1 264 518,00	1 264 518,00
45...2	Tot. opé. pour opte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	5 393 416,00	879 815,00	2 956 363,00	2 956 363,00	3 836 178,00
021	Virement de la section de fonctio	318 635,00		284 877,00	284 877,00	284 877,00
040	Op. d'ordre de transfert entre ser	110 348,00		111 342,00	111 342,00	111 342,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	426 983,00		396 219,00	396 219,00	396 219,00
TOTAL		5 820 399,00	879 815,00	3 352 582,00	3 352 582,00	4 232 397,00
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			879 815,00		3 352 582,00	4 232 397,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

396 219,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SERVICE EAU

Le Conseil Municipal,

1. Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE EAU						
Résultats reportés		182 244,16		103 609,10		285 853,26
Opérations de l'exercice	47 086,54	71 756,98	271 285,83	57 135,10	318 372,37	128 892,08
TOTAUX	47 086,54	254 001,14	271 285,83	160 744,20	318 372,37	414 745,34
Résultats de clôture		206 914,60	110 541,63			96 372,97
Restes à réaliser			50 051,00	16 662,00	50 051,00	16 662,00
TOTAUX CUMULES	47 086,54	254 001,14	321 336,83	177 406,20	368 423,37	431 407,34
RESULTATS DEFINITIFS		206 914,60	143 930,63			62 983,97

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En l'absence du Maire, Monsieur Gérard LAINÉ met au vote le Compte Administratif 2021.

Le Compte Administratif 2021 est adopté par 17 voix POUR (Monsieur François RAMPELBERG (délégation de vote de Monsieur Patrick PETITJEAN)) ne participe pas au vote.

COMPTE DE GESTION 2021 - SERVICE EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2021 du Service Eau est adopté à l'unanimité.

DECISION D'AFFECTION - SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 - ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 206 914,60 euros,
- un besoin de financement en investissement de 143 930,63 euros.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE : - EXCEDENT - DEFICIT	206 914,60 /
A) EXCEDENT AU 31/12/2021 . Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068) . Affectation complémentaire en réserves . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	206 914,60 143 930,63 / 62 983,97
B) DEFICIT AU 31/12/2021 Déficit à reporter	/

BUDGET PRIMITIF 2022 – SERVICE EAU

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 127 598,00 €
 - Recettes : 127 598,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 304 305,00 €
 - Recettes : 304 305,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2022.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'EXPLOITATION						
011	Charges à caractère général	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais a					
014	Atténuations de produits					
66	Autres charges de gest. cour.					
Total des dépenses de gestion des servic		4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux prov. et aux dépr					
69	Impôts sur les bénéfices et assi					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
023	Virement sect. d'inv	190 771,00		76 453,00	76 453,00	76 453,00
042	Op.d'ordre de transfert entre ser	47 087,00		47 145,00	47 145,00	47 145,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		237 858,00		123 598,00	123 598,00	123 598,00
TOTAL		241 858,00		127 598,00	127 598,00	127 598,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION					127 598,00	127 598,00
RECETTES D'EXPLOITATION						
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, pi	50 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres prod. de ges. cour.					
Total des recettes de gestion des services		50 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréc					
	Autres					
Total des recettes réelles d'exploitation		50 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
042	Op.d'ordre de transfert entre ser	9 614,00		9 615,00	9 615,00	9 615,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		9 614,00		9 615,00	9 615,00	9 615,00
TOTAL		59 614,00		64 615,00	64 615,00	64 615,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION					127 598,00	127 598,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	113 983,00	: pour information
---	------------	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	57 948,00	21 840,00			21 840,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours	310 684,00	28 211,00	118 201,00	118 201,00	146 412,00
	Total des opérations d'équipement	368 632,00	50 051,00	118 201,00	118 201,00	168 252,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à c					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
4581	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	368 632,00	50 051,00	118 201,00	118 201,00	168 252,00
040	Op. d'ordre de transfert entre ses	9 614,00		9 615,00	9 615,00	9 615,00
041	Opérations patrimoniales	14 209,00		15 896,00	15 896,00	15 896,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	23 823,00		25 511,00	25 511,00	25 511,00
	TOTAL	392 455,00	50 051,00	143 712,00	143 712,00	193 763,00
	D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				110 542,00	110 542,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		50 051,00		254 254,00	304 305,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissement	22 570,00	4 985,00			4 985,00
16	Empr. et dettes assimil. (hors 16)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	22 570,00	4 985,00			4 985,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106	Réserves			143 930,00	143 930,00	143 930,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à c					
27	Autres immobilisations financières	14 209,00	11 677,00	4 219,00	4 219,00	15 896,00
	Total des recettes financières	14 209,00	11 677,00	148 149,00	148 149,00	159 826,00
4582	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	36 779,00	16 662,00	148 149,00	148 149,00	164 811,00
021	Virement de la section de fonctionn	190 771,00		76 453,00	76 453,00	76 453,00
040	Op. d'ordre de transfert entre ses	47 087,00		47 145,00	47 145,00	47 145,00
041	Opérations patrimoniales	14 209,00		15 896,00	15 896,00	15 896,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	252 067,00		139 494,00	139 494,00	139 494,00
	TOTAL	288 846,00	16 662,00	287 643,00	287 643,00	304 305,00
	R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.					
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 662,00	287 643,00		304 305,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

113 863,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »

Le Conseil Municipal,

1. Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT « L'Etang de l'Amouré »						
Résultats reportés			53 679,27		53 679,27	
Opérations de l'exercice	284 573,43	284 573,43	359 573,28	148 333,48	644 146,71	432 906,91
TOTAUX	284 573,43	284 573,43	413 252,55	148 333,48	697 825,98	432 906,91
Résultats de clôture			264 919,07		264 919,07	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En l'absence du Maire, Monsieur Gérard LAINÉ met au vote le Compte Administratif 2021.

Le Compte Administratif 2021 est adopté par 17 voix POUR (Monsieur François RAMPELBERG (délégation de vote de Monsieur Patrick PETITJEAN)) ne participe pas au vote.

COMPTE DE GESTION 2021 DU LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2021 du Lotissement « L'Etang de l'Amouré » est adopté à l'unanimité.

DECISION D'AFFECTATION – LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François RAMPELBERG.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 - ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 264 919,07 euros

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	/
- DEFICIT	264 919,07
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
. Exécution du virement à la section d'investissement (c/1068)	/
. Affectation complémentaire en réserves	/
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	/
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit à reporter	264 919,07

BUDGET PRIMITIF 2022 – LOTISSEMENT « L'ETANG DE L'AMOURE »

Le Maire laisse la parole à Madame Clarisse HEYER qui présente le budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget.

Celui-ci s'établit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 2 429 104,00 €
 - Recettes : 2 429 104,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 2 419 285,00 €
 - Recettes : 2 419 285,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2022.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	172 998,00		2 360,00	2 360,00	2 360,00
012	Charges de personnel et frais a					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	5,00		6,00	6,00	6,00
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		173 001,00		2 366,00	2 366,00	2 366,00
66	Charges financières	9 350,00		7 453,00	7 453,00	7 453,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionn		182 351,00		9 819,00	9 819,00	9 819,00
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre sev	1 902 013,00		2 419 285,00	2 419 285,00	2 419 285,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn		1 902 013,00		2 419 285,00	2 419 285,00	2 419 285,00
TOTAL		2 084 364,00		2 429 104,00	2 429 104,00	2 429 104,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU AN					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					2 429 104,00	2 429 104,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services	678 333,00		1 208 333,00	1 208 333,00	1 208 333,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.					
Total des recettes de gestion courante		678 333,00		1 208 333,00	1 208 333,00	1 208 333,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnem		678 333,00		1 208 333,00	1 208 333,00	1 208 333,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sev	1 406 031,00		1 220 771,00	1 220 771,00	1 220 771,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem		1 406 031,00		1 220 771,00	1 220 771,00	1 220 771,00
TOTAL		2 084 364,00		2 429 104,00	2 429 104,00	2 429 104,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU AN					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					2 429 104,00	2 429 104,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 198 514,00	: pour information
---	--------------	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	442 302,73		933 594,93	933 594,93	933 594,93
18	Compte de liaison - affectation					
26	Participations rattachées à c					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		442 302,73		933 594,93	933 594,93	933 594,93
46...1	Tot. op. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		442 302,73		933 594,93	933 594,93	933 594,93
040	Op.d'ordre de transfert entre ser	1 406 031,00		1 220 771,00	1 220 771,00	1 220 771,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 406 031,00		1 220 771,00	1 220 771,00	1 220 771,00
TOTAL		1 848 333,73		2 154 365,93	2 154 365,93	2 154 365,93
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					264 919,07	264 919,07
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					2 419 285,00	2 419 285,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts dettes assim (hors 16)					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
106B	Excédents de fonct capitalisés					
13B	Autres subv.d'invest.non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Participations rattachées à c					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
Total des recettes financières						
45...2	Tot. op. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la section de foncti					
040	Op.d'ordre de transfert entre ser	1 902 013,00		2 419 285,00	2 419 285,00	2 419 285,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 902 013,00		2 419 285,00	2 419 285,00	2 419 285,00
TOTAL		1 902 013,00		2 419 285,00	2 419 285,00	2 419 285,00
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					2 419 285,00	2 419 285,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

1 188 514,00

CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le Maire expose à l'Assemblée :

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC en vigueur.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC en vigueur.

Le Maire propose de créer deux emplois dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Agent d'entretien du domaine public.
Principales missions :
Effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de la voirie et des espaces publics.
Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers.
Assurer l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels utilisés.
- Durée du contrat : 12 mois.
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h 00.
- Rémunération : SMIC en vigueur.

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Soissonnais et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de créer deux postes dans le cadre du dispositif du PEC dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Agent d'entretien du domaine public.

Principales missions :

Effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de la voirie et des espaces publics.

Surveiller la propreté des espaces publics et sensibiliser les usagers.

Assurer l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels utilisés.

- Durée du contrat : 12 mois.
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h 00.
- Rémunération : SMIC en vigueur.

- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

TARIFS – FESTIVAL DES CORRESPONDANCES DES ARTS

Le Maire laisse la parole à Monsieur Gérard LAINÉ qui informe l'Assemblée de l'organisation de ce festival.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la reconduction du Festival des Correspondances des Arts. Ce festival se déroulera du 14 au 22 mai 2022.

Il précise à l'Assemblée qu'à partir du 19 mai et jusqu'au 22 mai 2022, quatre concerts sont programmés.

Le Maire propose, donc, à l'Assemblée de fixer les tarifs suivants pour les entrées des concerts programmés à l'occasion du Festival des Correspondances des Arts :

- **TARIF PLEIN :**

1 Place 1 concert = 15 €

1 Pass 2 concerts = 25 €

1 Pass 3 concerts = 35 €

1 Pass 4 concerts = 45 €

- **TARIF REDUIT** (s'applique sous justificatif aux - de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et Brainois) :

1 Place 1 concert = 10 €

1 Pass 2 concerts = 15 €

1 Pass 3 concerts = 20 €

1 Pass 4 concerts = 25 €

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter les tarifs suivants pour les entrées des concerts programmés à l'occasion du Festival des Correspondances des Arts :

- **TARIF PLEIN** :

1 Place 1 concert =	15 €
1 Pass 2 concerts =	25 €
1 Pass 3 concerts =	35 €
1 Pass 4 concerts =	45 €

- **TARIF REDUIT** (s'applique sous justificatif aux – de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et Brainois) :

1 Place 1 concert =	10 €
1 Pass 2 concerts =	15 €
1 Pass 3 concerts =	20 €
1 Pass 4 concerts =	25 €

- D'autoriser le Maire à effectuer les écritures correspondantes.

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour l'année 2022,

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 30 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,09 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,54 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,29 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,09 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 20,54 %

CONTRIBUTION AU FACECO (FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES) – SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Le Maire expose à l'Assemblée :

- Le Jeudi 24 Février 2022, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine. De nombreuses collectivités ont rapidement fait part de leur souhait de se mobiliser pour les populations d'Ukraine victimes du conflit.

Le FACECO, créé en 2013, permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Suite à l'appel lancé aux collectivités par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement leur solidarité.

Le Maire propose de contribuer au FACECO (action Ukraine – soutien aux victimes du conflit) en allouant une somme exceptionnelle de 2 300,00 €.

Après avoir entendu en séance l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1115-1,

Vu le mode d'emploi diffusé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Denis SARAZIN (délégation de vote de Martine TORLET)), le Conseil Municipal décide :

- De contribuer au FACECO (action Ukraine – soutien aux victimes du conflit) en versant une aide exceptionnelle d'un montant de 2 300,00 €.
 - D'inscrire cette somme à l'article 6748 du budget primitif 2022.
 - D'autoriser le Maire à effectuer toutes les modalités et à signer tous documents se rapportant à cette décision.
-

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « DU RÊVE AU BONHEUR »

Le Maire laisse la parole à Monsieur Jacky IGNATE qui présente la délibération.

Le Maire informe l'Assemblée que l'Association « Du Rêve Au Bonheur » souhaite offrir à chaque élève de CM2 de l'école « Gaston COSTEAUX » de BRAINE, une calculatrice CASIO FX 92+ Spécial Collège, pour leur passage en 6^{ème}. La somme de cette action s'élève à 949,62 euros, soit un coût par élève de 24,99 euros.

L'Association « Du Rêve Au Bonheur » sollicite la Commune de BRAINE pour une participation concernant cette action.

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'Association « Du Rêve Au Bonheur » d'un montant de 300,00 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention exceptionnelle à l'Association « Du Rêve Au Bonheur » d'un montant de 300,00 euros.
- D'autoriser le Maire à réaliser les écritures nécessaires.

FESTIVAL DES CORRESPONDANCES DES ARTS – ENCAISSEMENT DE DONS

Le Maire laisse la parole à Monsieur Gérard LAINÉ qui annonce les donateurs pour le festival connus à ce jour.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 16 Décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le festival des correspondances des arts prévu du 14 au 22 mai 2022.

Il informe l'Assemblée qu'à l'occasion de ce festival des correspondances des arts des dons peuvent être acceptés et encaissés par la Commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à percevoir ces dons dans le cadre de ce festival 2022.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à encaisser les dons dans le cadre du festival des correspondances des arts.
- D'imputer les recettes au budget général de la Commune à l'article 7713.

PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

Le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée par le Code de l'Urbanisme.

Le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du PLU qui s'est tenue du 22 février 2022 au 22 mars 2022 étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée (hormis un courrier d'un particulier reçu mais dont la requête ne concerne aucun sujet traité au travers de la présente procédure), il convient maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36 à L153-48 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19/07/2017 ;

Vu la délibération du 10 février 2022 fixant les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public ;

CONSIDERANT que la mise à disposition du dossier au public qui s'est déroulée du 22/02/2022 au 22/03/2022 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation (hormis un courrier d'un particulier reçu mais dont la requête ne concerne aucun sujet traité au travers de la présente procédure) ;

CONSIDERANT l'absence d'observations des Personnes Publiques Associées à qui le dossier a été notifié en amont de la mise à disposition (les services de l'Etat ainsi que la Région Hauts-de-France ont répondu à la commune, mais n'ont formulé aucune demande de correction) ;

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU ne nécessite donc aucune correction en amont de son approbation, et est donc prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de BRAINE, qui, pour rappel, a pour objectifs :

- La reformulation de certaines dispositions du règlement du PLU afin d'en simplifier la compréhension,
- La modification de certaines règles applicables en matière d'aspect extérieur et d'implantation des constructions, afin de :
 - Faciliter leur cohérence avec les prescriptions extérieures au PLU.
 - Lever les contraintes inutilement excessives.
 - Tenir compte du règlement du lotissement route de Vieil Arcy.
- La suppression du coefficient de biotope dont l'utilité n'est pas démontrée compte tenu des caractéristiques de la commune.
- De permettre la destination habitation en zone 1AUE, à condition qu'il s'agisse de logements ou d'une structure d'hébergement adaptés et partagés destinés aux personnes en perte d'autonomie, âgées et/ou handicapées.
- L'autorisation dans les zones UX, A et N de tout ou partie des sous-destinations « équipements d'intérêt collectif et service public » afin de permettre :
 - Les projets de requalification des bâtiments implantés dans ces zones.
 - La construction d'ouvrages nécessaires à l'exercice d'un service public.
- L'autorisation dans les zones UA et UB de l'aménagement d'aires de camping-car dont la maîtrise d'ouvrage relève d'une autorité publique,
- La rectification des erreurs matérielles du règlement, telles que des erreurs de frappe, des erreurs de mise en page, des renvois à des documents inexistantes ou erronés.

DIT QUE

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, insérée en caractères apparents dans le journal suivant : L'UNION/CAP REGIES.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de BRAINE aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de SOISSONS.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SOISSONS.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jacky IGNATE informe l'Assemblée que la pose de la première pierre des logements Rue du Jeu de Paume est prévue le 5 mai 2022 à 11 H 00.

Monsieur Alain LEMAITRE informe que son association de motards organise le samedi 16 avril 2022 une tournée et distribuera à l'occasion de cette tournée des chocolats aux enfants. Le point de distribution sera devant la Société RPM 02 un des sponsors de l'association.

Il souhaite connaître l'avancement du marquage au sol des places de stationnement sur la Place Charles de Gaulle.

Monsieur Gérard LAINÉ répond que premièrement avant de pouvoir effectuer le marquage au sol, il faut déjà que le maître d'œuvre obtienne l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France du marquage retenu, non connu à ce jour, et qu'ensuite le problème des malfaçons (flashes d'eau) concernant l'enrobé soit réglé. Deux solutions sont envisageables, ou l'entreprise EIFFAGE intervient en réparant les malfaçons, mais il y a un risque de voir apparaître des « rustines », ou la Commune sollicite que l'entreprise réduise la facture des travaux du montant de ces malfaçons.

Madame Nathalie MUSSOT demande si une procédure officielle a été engagée envers l'entreprise.

Le Maire répond que non, car dans un premier temps une concertation a été menée avec le maître d'œuvre et l'entreprise.

Monsieur Alain LEMAITRE demande si une solution ne pourrait pas être envisagée pour l'entretien des bacs à verres qui sont situés devant le jardin municipal.

Le Maire répond qu'à une certaine époque, il avait sollicité les services de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne pour qu'elle étudie la solution de bacs semi-enterrés, elle a répondu à la Commune que c'était elle qui devait prendre en charge ces bacs.

Le Maire demande donc à l'Assemblée de réfléchir à un endroit pour déplacer les containers à verres situés devant le jardin municipal.

Madame Nathalie MUSSOT propose d'effectuer un rappel au civisme.

Monsieur Jacky IGNATE ajoute que le prix des containers enterrés est très coûteux (environ 50 000,00 euros pour deux containers).

Madame Céline NAUDIN demande quand est-il de la fête patronale ?

Madame Sylvie GRÜN répond que c'est en cours.

Le Maire ajoute que les forains ont eu un plan de la place et qu'il leur a été demandé de placer les manèges sans occuper les pavés, c'est en cours de réflexion.

Madame Sylvie GRÜN ajoute qu'une caution sera demandée à chaque forain.

Madame Nathalie MUSSOT propose qu'un constat d'huissier soit effectué. Le coût est à peu près de 500,00 euros par manège.

Monsieur Denis SARAZIN souhaite connaître la date de mise en service de la vidéoprotection car un vol de véhicule a encore eu lieu la semaine dernière. Il demande pourquoi que les responsables n'arrivent pas régler le conflit avec l'installateur en charge de la vidéoprotection.

Monsieur François RAMPELBERG explique la situation bloquante. Il informe l'Assemblée que le Responsable Technique va demander des devis pour l'étude de la note de calcul qu'ENEDIS attend car l'installateur est incapable de transmettre cette note de calcul. De plus, l'USEDA attend également que l'installateur répare les malfaçons sur les mâts d'éclairage public.

Madame Sylvie GRÜN informe que la sortie « Théâtre » a eu lieu. Quelques petits incidents avec le bus, mais rien de grave. Par contre, les participants ont constaté qu'ils étaient trop éloignés de la scène.

Les participants ont demandé qu'une deuxième sortie « Théâtre » soit organisée.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les élections présidentielles ont lieu les 10 et 24 avril 2022. Il a désigné deux assesseurs et demande à chaque conseiller municipal de tenir une permanence au bureau de vote.

Le Maire remercie tous les services qui ont contribué à la confection des budgets primitifs 2022.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Alain LEMAITRE



Le Maire,

François RAMPENBERG